

Les foyers bénéficiaires d'une aide personnelle au logement en 2020

En 2020, la Caf de La Réunion a versé à 119 465 allocataires bénéficiaires d'une aide au logement environ 414 millions d'euros. Au total, en ajoutant les ayants droit, cela représente 286 177 personnes couvertes par une aide au logement, soit 33 % de la population réunionnaise.

Le nombre de bénéficiaires a progressé de +4,4 % pour l'allocation de logement sociale et de -0,2 % pour l'allocation de logement familiale.

Le nombre d'allocataires cumulant une aide au logement et la prime d'activité a augmenté de +1,4 %.

Hausse du nombre de bénéficiaires d'une aide au logement en 2020

En 2020, 119 465 foyers bénéficient d'une aide au logement (AL), à savoir 43 % de l'ensemble des foyers allocataires de la CAF (cf. tableau 1). En prenant en compte les conjoints éventuels, enfant(s) et/ou autre(s) personne(s) à charge, ce sont 286 177 personnes qui sont couvertes par une aide au logement, soit un tiers de la population de La Réunion¹.

ANNEE	2019	2020	évolution
Nombre d'allocataires CAF	279 956	284 426	1,6%
Nombre de personnes couvertes CAF	662 598	665 442	0,4%
Nombre de bénéficiaires aide au logement	117 344	119 465	1,8%
Nombre d'enfants à charge*	138 070	138 379	0,2%
Nombre de personnes couvertes par aide au logement	284 236	286 177	0,7%
Personnes couvertes par aide au logement en %	42,9%	43,0%	0,2%

* au sens de l'aide au logement

Tableau 1. Allocataires et personnes couvertes par une aide au logement

Un allocataire peut bénéficier de deux types d'aides au logement: l'allocation de logement familiale (ALF) ou l'allocation de logement sociale (ALS).

Le nombre d'enfants à charge s'élève à 138 379 en 2020, soit une légère hausse de +0,2 %. Près de 18 % des allocataires bénéficient d'une aide au logement seulement.

Sur un an, le nombre de bénéficiaires d'aide au logement a augmenté de +1,8 % (cf. tableau 2). Cette progression s'explique en partie par la crise sanitaire de la Covid-19 intervenue en 2020 et qui s'est traduite par une hausse du nombre d'allocataires pour certaines prestations légales, dont les aides au logement (cf. encadré 1).

Bénéficiaires aides au logement	2019	2020	évolution
Allocation de logement familiale	65 937	65 774	-0,2%
Allocation de logement sociale	51 407	53 691	4,4%
Ensemble	117 344	119 465	1,8%

Tableau 2. Répartition selon le type d'aides au logement

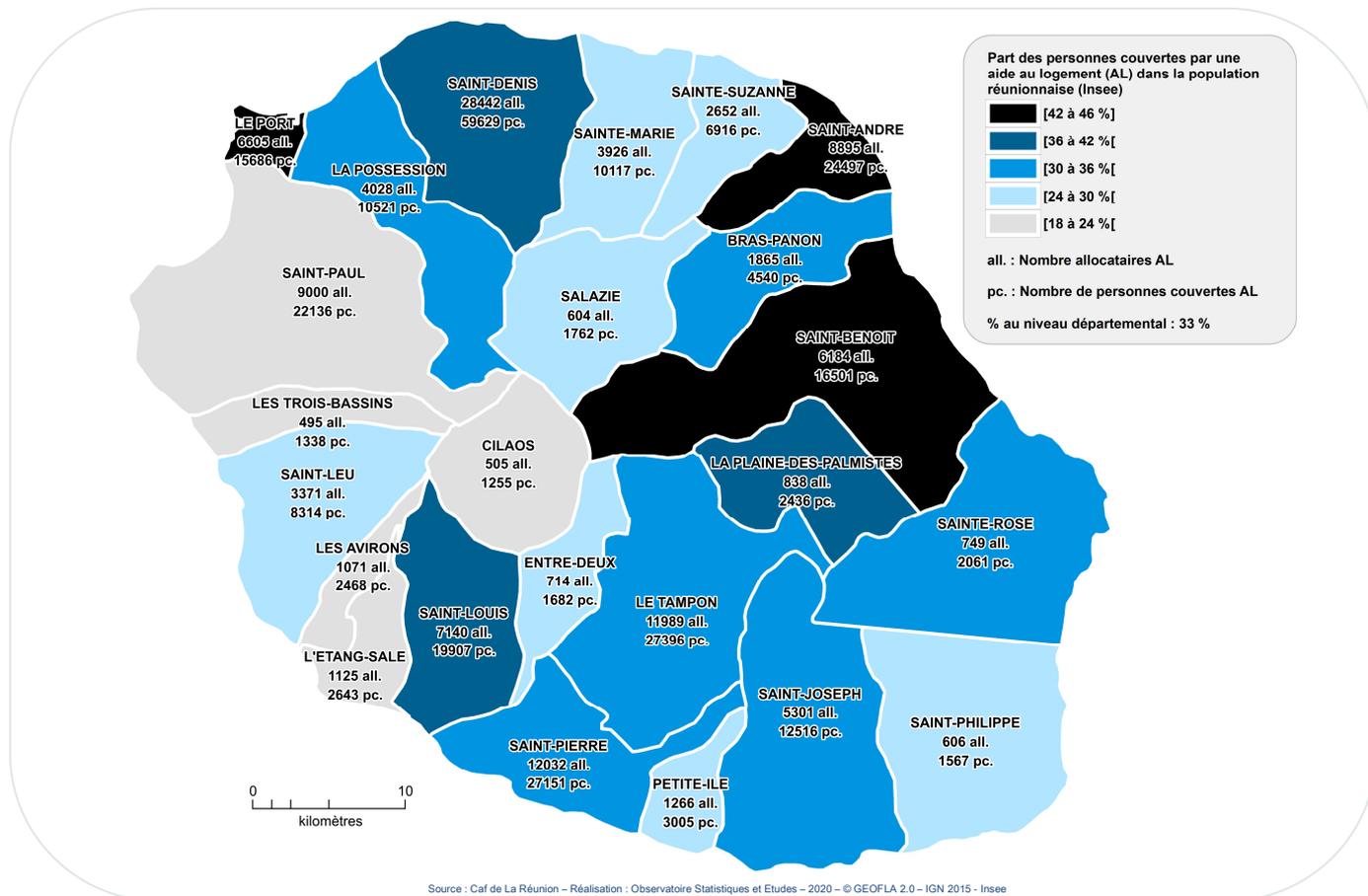
Cette croissance des allocataires a été générée par la hausse des bénéficiaires de l'allocation de logement sociale (ALS), avec +4,4 % (cf. tableau 2), particulièrement dans le secteur locatif (avec +2,6 % par rapport à l'année dernière - cf. tableau 4).

Encadré 1

Au niveau national, le nombre de bénéficiaires de prestations légales augmente de + 1,8 % par rapport à juin 2019, soit + 242 300 bénéficiaires. Cette hausse est portée par la prime d'activité, dont les effectifs croissent de + 5,4 % en un an (+ 224 200), et le RSA, dont le nombre d'allocataires augmente de + 6,1 % (+ 113 700). Cette augmentation s'explique en partie par la crise sanitaire de la Covid-19 intervenue en mars 2020 et qui s'est traduite par une hausse du nombre d'allocataires pour certaines prestations légales (PPA, RSA, AAH, AL).

Les Caf ont versé une aide au logement à 6 130 900 foyers bénéficiaires au titre du mois de juin 2020. Ces aides couvrent plus de 12,6 millions de personnes. Le taux d'évolution du nombre de foyers bénéficiaires, en glissement annuel, est de 0,7 %.

Source : Résultats du dénombrement des bénéficiaires de prestations légales en juin 2020 - Département des statistiques, des prévisions et des analyses (Note du 9 mars 2021).



Carte 1. Part des personnes couvertes par une aide au logement sur le territoire

A La Réunion, un tiers des habitants vivent dans un logement couvert par les aides au logement. Les communes du Port, de Saint-André et de Saint-Benoît sont celles qui détiennent les proportions de personnes couvertes les plus élevées sur le territoire, avec des taux supérieurs à 42 % (cf. carte 1). Les parts de personnes couvertes par une aide au logement les moins élevées se situent principalement dans les communes de l'ouest et du centre de l'île.

Source : CAF de La Réunion, FR6 septembre

Type de ménage	Foyers allocataires bénéficiaires d'une aide au logement	%
Structure familiale		
Isolées sans enfant(s)	47 437	40%
Couples sans enfant	6 506	5%
Couples avec enfant(s)	20 937	18%
Familles monoparentales	44 585	37%
Ensemble	119 465	100%

Tableau 3. Les bénéficiaires des aides au logement selon la structure familiale

Plus de la moitié des bénéficiaires d'une aide au logement est un foyer avec des enfants

Parmi les 119 465 foyers allocataires bénéficiaires d'une aide au logement, 37 % sont des familles monoparentales et 18 % sont des couples avec des enfants. La part des personnes isolées sans enfants et des couples sans enfants s'élève à 45 % (cf. tableau 3).

Le nombre de personnes isolées a évolué de +4,8 % en glissement annuel (soit +2 152 individus) et celui des familles monoparentales de +1 % (soit +421 individus). Le nombre de couples (avec ou sans enfants) a baissé de -2,6 % depuis 2019 (soit -548 individus).

Environ deux bénéficiaires d'une aide au logement sur cinq ont un âge compris entre 30 et 49 ans. Près de 20 % ont plus de 59 ans et 10 % sont âgés de moins de 25 ans.

Encadré 2

Aides au logement : décalage de la réforme en raison de l'épidémie de Covid-19

Prévue à partir du 1er avril 2020, la réforme dite « APL en temps réel » a été décalée en raison de l'épidémie de Covid-19. C'est une réforme qui vise à mieux prendre en compte la situation des bénéficiaires en temps réel.

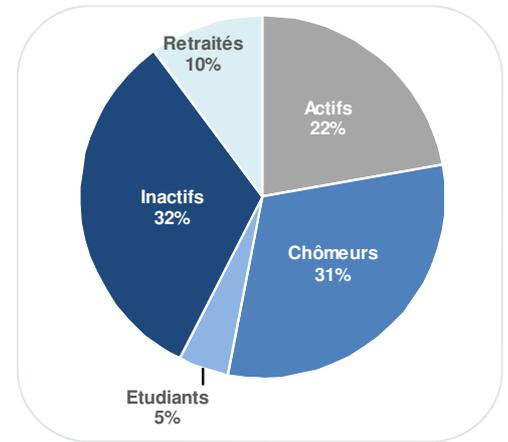
Après plusieurs reports successifs, la réforme a finalement été mise en œuvre au 1er janvier 2021.

Ces aides sont dorénavant actualisées tous les trois mois, sur la base des ressources des douze derniers mois connus, et non plus tous les ans, en lien avec les revenus perçus deux ans auparavant.

Pour les personnes dont la situation n'avait pas changé depuis 2 ans, il n'y a pas eu d'évolution concernant le montant de ces allocations en janvier 2021, la première prise en compte des ressources trimestrielles intervenant à compter du mois d'avril 2021.

Des bénéficiaires majoritairement chômeurs ou inactifs

Près du tiers des bénéficiaires (33 %) d'une aide au logement sont inactifs et 31% sont au chômage. Environ un bénéficiaire sur cinq est un actif occupé et 15 % sont retraités ou étudiants (cf. graphique 1).



Graphique 1. Activité des bénéficiaires d'aides au logement

Neuf allocataires sur dix sont locataires de leur logement

En 2020, le secteur locatif a évolué de +2,6 %. Neuf allocataires sur dix bénéficiant d'aides au logement sont locataires de leur résidence principale (cf. tableau 4) : 51 % sont logés dans le secteur social² contre 41 % dans le secteur privé.

Les locataires du parc social ont évolué de +2,5 % en 2020. Cette hausse est due à la croissance du parc locatif social qui perdure depuis quelques années (cf. encadré 3).

Les locataires du parc privé ont évolué de +2,8 %. Une hausse qui s'explique principalement par la crise sanitaire de la Covid-19. Par rapport à 2019, le secteur « accession » est en baisse (-10,1 %) et le secteur « foyers » est en hausse de +8,6 %.

Encadré 3

Entre le 1er janvier 2019 et le 1er janvier 2020, 76 000 logements sociaux ont été mis en service dans le parc social. Près de la moitié des mises en service sont concentrées dans 3 régions : Île-de-France (25 %), Auvergne-Rhône-Alpes (12 %) et Occitanie (10 %). Les mises en service représentent 1,5 % du parc locatif social. C'est à Mayotte, en Guyane et en Occitanie que leur part est la plus élevée (respectivement 9,2 %, 5 % et 2,6 %). La Réunion (2,1 %) et la Martinique (1,9 %) dépassent le taux moyen national (soit 1,5 %).

En 2019, 92,8 % des mises en service sont des logements neufs, construits par l'organisme (55,3 %) ou acquis en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) (37,6 %). À La Réunion, en Martinique, en Guadeloupe, à Mayotte et en Corse, tous les logements entrant dans le parc locatif social sont neufs.

Source : Le parc locatif social au 1er janvier 2020, Commissariat général au développement durable, Datalab essentiel n° 231 - Novembre 2020.

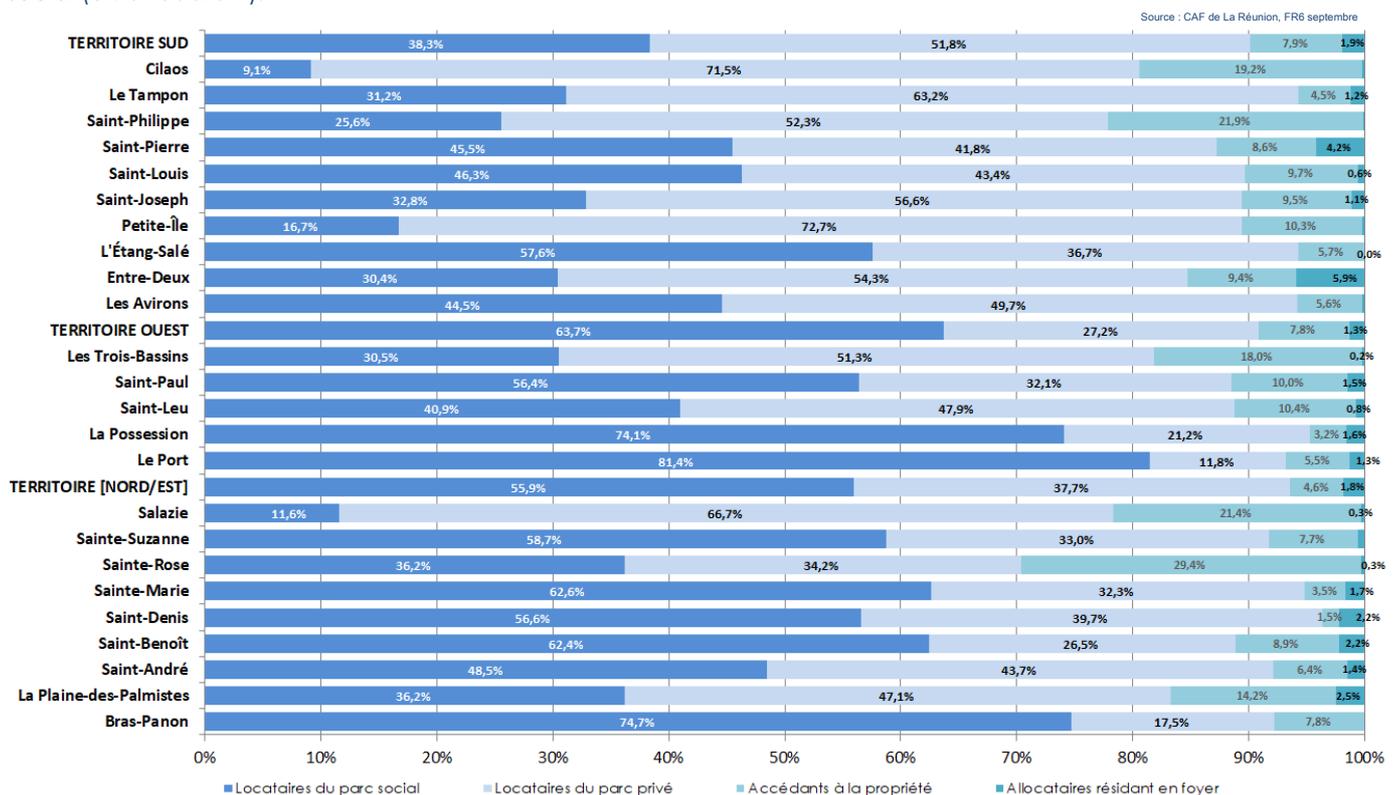
Statut occupation	2019	2020	évolution
Location	106 931	109 742	2,6%
dont parc social	59 800	61 273	2,5%
dont parc privé	47 131	48 469	2,8%
Accession	8 474	7 617	-10,1%
Foyers	1 939	2 106	8,6%
Ensemble	117 344	119 465	1,8%

Source : CAF de La Réunion, FR6 septembre

Tableau 4. Les bénéficiaires des aides au logement selon le statut d'occupation

Dans l'Ouest de l'île, 64 % des bénéficiaires d'une aide au logement résident dans le parc social et 27 % dans le parc privé. La commune du Port se démarque des autres communes: plus de 80 % des bénéficiaires y sont hébergés dans le parc social et seulement 12 % dans le parc privé (cf. graphique 2).

Cela s'explique, entre autres, par une forte proportion de logements sociaux sur la commune. En effet, le Port dispose à la fois du parc social le plus ancien et le plus dense ; plus de la moitié (52 %) des ménages vivent dans un logement social (cf. encadré 4).



Graphique 2. Le statut d'occupation par commune

² La Réunion compte 7 bailleurs sociaux : SHLMR, SIDR, SODIAC, SODEGIS, SEMADER, SEDRE et SEMAC.

Dans le Nord et l'Est, un allocataire sur deux, est locataire dans le parc social et un peu plus d'un tiers dans le parc privé. Les communes de Bras-Panon, de Saint-Benoît et de Sainte-Marie se distinguent, avec des taux supérieurs à 60 %. Ces communes disposent d'un taux de logements sociaux dans les résidences principales supérieur à 20 % (cf. encadré 4).

C'est dans le Sud que le parc locatif privé accueille le plus grand nombre de bénéficiaires d'aide au logement, avec près de 52 % des locataires aidés dans ces communes. Le parc locatif social accueille un peu plus d'un tiers des bénéficiaires. Le déficit de logements sociaux est important dans cette région de l'île : seulement 13 % des habitations principales correspondent à des logements sociaux.

Encadré 5

Le **taux d'effort** est le rapport entre les dépenses en logement et le revenu des allocataires. Deux taux d'effort, « brut » et « net », permettent d'apprécier le poids des dépenses de logement dans le budget des foyers allocataires selon la prise en compte ou non, de l'aide personnelle au logement perçue.

Construction des **taux d'effort** : Le taux d'effort « brut » (Teb) rapporte le montant du loyer et des charges aux revenus hors AL : $Teb = (\text{loyer} + \text{charges forfaitaires}) / (\text{revenu} + \text{y compris prestations familiales hors AL})$. Le taux d'effort « net » (Ten) est appréhendé par le ratio entre le coût du logement, déduction faite des AL, et les revenus : $Ten = (\text{loyer} + \text{charges forfaitaires} - AL) / (\text{revenu} + \text{y compris les prestations familiales hors AL})$.

Notons que les charges forfaitaires restent une estimation qui n'est pas forcément représentative du montant réellement payé et peut tendre à sous-estimer les taux d'effort du parc public, où les charges sont en moyenne plus élevées.

Source : Les aides au logement : Principales évolutions des aides personnelles depuis 2002 et caractéristiques de l'allocation de logement temporaire, Recherches et Prévisions, n°94, 2008, pp. 82-95

Grâce aux aides au logement, la moitié des ménages consacre moins de 16 % de leur budget à leur dépense de logement

L'aide au logement a pour finalité de réduire la part de budget que les ménages modestes consacrent au paiement de leur loyer et de leurs charges (ou du remboursement de leur prêt pour ceux qui accèdent à la propriété).

Le terme de taux d'effort désigne cette part. Il est qualifié de « net », lorsque le coût du logement est minoré du montant de l'allocation perçue et de « brut » lorsqu'il est calculé avant la prise en compte de cette aide (cf. encadré 5). Pour chaque ménage, la comparaison des taux d'effort « brut » et « net » permet d'apprécier l'effet « solvabilisateur » des aides au logement. Ainsi, le taux d'effort médian passe, sur l'ensemble des ménages percevant une allocation, de 45 % (taux brut) à 16 % (taux net), soit une différence de 29 points (cf. tableau 5). Grâce uniquement à ces aides, la moitié des ménages consacre moins de 16 % de leur budget à leur dépense de logement. Le taux d'effort net médian diminue lorsque la taille du ménage augmente. Ainsi, il passe de 23 % pour les personnes vivant seules à 8 % pour les familles monoparentales avec trois enfants ou plus. De même, il passe de 19 % pour les couples sans enfant à charge à 10 % pour les couples avec trois enfants ou plus. A nombre d'enfant donné, le taux d'effort médian est sensiblement équivalent pour les familles monoparentales et les familles biparentales.

Le type de parc du logement se révèle un facteur essentiel. Ainsi, dans le parc locatif privé, le taux d'effort net médian des ménages percevant une prestation logement (25 %) est bien supérieur au parc social (11 %). Cet écart suggère que les loyers sont, en moyenne, nettement plus élevés dans le secteur privé (à structure de composition familiale équivalente). Par ailleurs, pour les bénéficiaires d'une aide au logement en accession, le taux d'effort net médian est de 11 % (cf. tableau 5).

Communes / EPCI	Parc locatif social	
	Logements au 01/01/2019	Part dans les résidences principales (MAJIC)
	nombre	%
La Réunion	75 654	19,9
Cinor	27 273	27,5
Saint-Denis	22 473	29,9
Sainte-Marie	2 973	20,5
Sainte-Suzanne	1 827	19,3
TCO	18 180	19,9
Le Port	7 116	52,3
La Possession	3 707	25,9
Saint-Leu	1 424	9,4
Saint-Paul	5 756	12,7
Les Trois-Bassins	1 177	6,2
Cirest	11 855	22,4
Bras-Panon	1 552	28,2
La Plaine-des-Palmistes	365	10,8
Saint-André	4 919	21,8
Saint-Benoît	4 637	29,7
Sainte-Rose	312	11,5
Salazie	70	2,3
Civis	12 044	15,1
Les Avirons	564	10,8
L'Étang-Salé	811	13,2
Pette-Île	199	3,5
Saint-Louis	3 656	16,9
Saint-Pierre	6 752	17,6
Cilaos	62	2,2
CaSud	6 302	10,9
Entre-Deux	216	7,0
Saint-Joseph	1 813	10,6
Saint-Philippe	148	6,9
Le Tampon	4 125	11,5

Rapporté au nombre de résidences principales, le parc locatif social représente 20 % des logements de l'île (soit 75 654 logements), avec une répartition inégale sur les territoires.

Les logements sociaux sont largement présents dans les régions nord et ouest de l'île; lesquelles regroupent 60 % du parc locatif social.

La Cinor présente la plus forte densité avec près de 28 logements sociaux pour 100 résidences principales, suivie de la Cirest (22,4 %), le TCO (19,9 %), la Civis (15,1 %) et enfin, la CaSud (10,9 %).

À l'échelle communale, la commune de Saint-Denis est particulièrement bien dotée avec 22 473 logements sociaux.

La commune du Port se démarque particulièrement : 52 % de ses résidences principales sont dans le parc du logement locatif social.

Globalement les petites communes (moins de 20 000 habitants) sont celles qui ont le plus faible taux de logements sociaux dans les résidences principales, l'exception étant Bras-Panon.

Source : Logement locatif social à La Réunion au 01/01/2019 : une progression qui ralentit et un marché qui reste tendu, Chiffres et Statistiques, DEAL, avril 2021.

Source : CAF de La Réunion, FR6 septembre

Caractéristiques du foyer	Taux d'effort brut médian	Taux d'effort net médian
Isolés (sans enfant)	57%	23%
Familles monoparentales	45%	13%
avec 1 enfant	50%	17%
avec 2 enfants	47%	13%
avec 3 enfants ou plus	38%	8%
Couples sans enfant	44%	19%
Couples avec enfant(s)	32%	14%
avec 1 enfant	36%	17%
avec 2 enfants	32%	14%
avec 3 enfants ou plus	30%	10%
Ensemble des ménages	45%	16%
Type de parc		
Locataire Social	42%	11%
Locataire Privé	53%	25%
Accession à la propriété	34%	11%

Champ : Foyers allocataires bénéficiaires d'une aide au logement.

Lecture : En 2020, taux d'effort net médian est de 11% pour les allocataires locataires du parc social.

Tableau 5. Les bénéficiaires des aides au logement et taux d'effort

Un taux d'effort médian plus faible pour les allocataires à bas revenus

Que ce soit pour les allocataires à bas revenus ou non, ou encore pour l'accèsion à la propriété, les aides au logement ont un très fort effet « solvabilisateur » pour les ménages (cf. tableau 6).

Source : CAF de La Réunion, FR6 septembre

Taux effort médian	Allocataires bas revenus	
	Taux effort brut	Taux effort net
Statut d'occupation		
Accession à la propriété	38%	9%
Locataire social	46%	10%
Locataire privé	63%	27%
Type d'aide au logement		
Allocation logement familiale	45%	12%
Allocation logement sociale	66%	24%
Ensemble	51%	15%

Tableau 6. Les bénéficiaires des aides au logement à bas revenus et taux d'effort

Pour les allocataires à bas revenus³, ces allocations contribuent à réduire fortement leur taux d'effort : le taux passe ainsi de 51 % à 15 % avec les aides (cf. tableau 6), soit un écart de 36 points (cet écart est de 33 points pour l'ALF et 42 points pour l'ALS).

Pour les allocataires à bas revenus, accéder au parc social représente une opportunité, le taux médian étant de 10 % contre 27 % pour le parc privé. Pour l'accèsion à la propriété, les aides au logement réduisent très fortement le taux d'effort : ce dernier passe de 38 % à 9 %, soit un écart de 29 points.

Un reste à charge moyen estimé à 232 euros pour les locataires

Source : CAF de La Réunion, FR6 septembre

Statut occupation	Reste à charge moyen AL	Tiers payant (en %)
Locataire parc social	147 €	98%
Locataire parc privé	317 €	62%
Ensemble	232 €	82%

Tableau 7. Estimation du reste à charge moyen et part du tiers payant

En 2020, le reste à charge⁴ est estimé à 232 euros en moyenne pour les locataires (cf. tableau 7). Ce reste à charge moyen diffère entre les deux parcs : il est de 147 euros en moyenne pour les locataires du parc social et de 317 euros en moyenne pour le parc privé.

Huit allocataires sur dix ont opté pour le tiers payant

Un bailleur lorsqu'il loue un logement à un locataire peut recevoir directement le montant de l'aide au logement de la Caf auquel son locataire a droit : c'est le tiers-payant. En 2020, 82 % des bénéficiaires hébergés dans le parc social ou privé ont opté pour le tiers payant (cf. tableau 7). Dans le parc social, la quasi-totalité des bénéficiaires sont au tiers payant (soit 98 %).

Plus de 5 700 étudiants bénéficient d'une aide au logement

En 2020, 5 742 étudiants bénéficient d'une aide au logement (contre 5 175 en 2019, soit une hausse de +11 %) et plus de neuf étudiants sur dix (93 %) bénéficient de l'allocation de logement sociale (ALS).

Légère diminution des bénéficiaires de la prime de déménagement

La prime de déménagement est versée aux allocataires qui engagent des frais pour emménager dans un logement ouvrant droit à l'allocation logement, à l'occasion d'une naissance portant à trois ou plus le nombre d'enfants à charge. En 2020, 37 familles réunionnaises ont bénéficié de cette prime de déménagement (contre 45 en 2019).

Un quart des allocataires de la CAF cumulent une aide au logement avec la prime d'activité

En 2020, 28 649 allocataires d'aides au logement bénéficient également de la prime d'activité (contre 28 260 en 2019), soit une hausse de +1,4 % sur un an (cf. tableau 8).

Source : CAF de La Réunion, FR6 septembre

Bénéficiaires cumulant un aide au logement et la prime d'activité	2019	2020	évolution
Allocation de logement familiale	20 967	20 854	-0,5%
Allocation de logement sociale	7 293	7 795	6,9%
Ensemble	28 260	28 649	1,4%

Tableau 8. Evolution des bénéficiaires cumulant AL et prime d'activité

Cette hausse s'explique par l'augmentation des bénéficiaires combinant l'aide au logement sociale (ALS) et prime d'activité, soit +502 allocataires en plus par rapport à 2019 (cf. tableau 8).

Parmi les bénéficiaires cumulant une aide au logement et la prime d'activité, 2 746 allocataires bénéficient de la prime d'activité majorée (soit 2 645 bénéficiaires de l'ALF et 101 bénéficiaires de l'ALS).

³ Un allocataire à bas revenus est un allocataire dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian de la population (valeur pour laquelle la moitié de la population a un niveau de vie supérieur et l'autre moitié un niveau de vie inférieur). Cette valeur limite est appelée « seuil des bas revenus ». Pour mesurer le niveau de vie des allocataires, on a recours au calcul d'un revenu par foyer dit « revenus par unité de consommation » (RUC) qui tient compte de la taille et de l'ensemble des ressources du foyer. En 2020, le seuil de bas revenus a été fixé à 1 105 euros.

⁴ Le reste à charge moyen a été estimé comme suit : (montant moyen loyer mensuel + montant moyen charges forfaitaires) - montant moyen AL versable.

240 allocataires impactés par le non respect des normes de décence en location

En 2020, 240 cas de non-décence ont été déclarés pour des logements en location (contre 305 cas en 2019) : 176 cas concernent le versement de l'allocation de logement familiale et 64 concernant le versement de l'allocation de logement sociale. Par ailleurs, 137 aides au logement ont été conservées pour non-respect des normes de décence en location (contre 183 en 2019).

Moins de bénéficiaires d'aides financières individuelles à l'habitat

Les Aides financières individuelles (AFI) sont financées sur fonds propres et soumis au règlement intérieur de l'action sociale de la Caf. Ces aides financières s'inscrivent dans le cadre de la mission définie dans la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) entre l'Etat et la Caisse Nationale des Allocations Familiales (Cnaf). Elles permettent l'accompagnement des familles dans la mise aux normes de leur logement et sont accordées sous formes de subventions ou de prêts destinés à la construction ou à l'amélioration de l'habitat.

Source : CAF de La Réunion

Année	2019		2020	
	Nombre	Montant en milliers €	Nombre	Montant en milliers €
Aides à l'habitat consenties par la Caf				
Aides financières individuelles	96	413	58	248

Tableau 10. Les aides à l'habitat consenties par la CAF

En 2020, 58 aides financières individuelles ont été accordées à des familles (contre 96 en 2019), pour un montant total d'environ 248 000 d'euros (cf. tableau 10). Cette baisse s'explique conjointement par la crise sanitaire (confinement entraînant reprise tardive des enquêtes et des chantiers de la part des artisans, etc.); par les offres d'autres partenaires (Conseil Régional et Départemental) avec un montant plus important et enfin, par la suppression progressive de l'allocation logement « accession », depuis 2018.

Hausse du nombre de prêts à l'amélioration de l'habitat (Pah)

Le Prêt à l'amélioration de l'habitat (Pah) est accessible aux allocataires, qu'ils soient propriétaires ou locataires. Il est accordé pour des travaux de réparation, d'amélioration, d'assainissement ou d'isolation thermique, effectués dans une résidence principale. Cette prestation est ouverte aux bénéficiaires d'une prestation familiale (à l'exclusion de ceux bénéficiant de l'Als, l'Aah, le Rsa non majoré et de la prime d'activité). En 2020, 14 prêts à l'amélioration de l'habitat ont été accordés par la CAF (contre 6 en 2019).

414 millions d'euros de prestations liées au logement ont été versés en 2020

Source : CAF de La Réunion, FR6 septembre

Aides personnelles au logement	2019	2020	évolution (en %)
Allocation logement familiale*	280 509 147 €	283 809 854 €	1,2%
Allocation logement sociale	124 373 830 €	130 002 401 €	4,5%
Prime de déménagement	53 976 €	43 321 €	-19,7%
Total	404 936 953 €	413 855 576 €	2,2%

* y compris ALF "Dom - mesures spécifiques - compte de tiers"

Tableau 11. Les montants versés pour les aides au logement

En 2020, les montants de l'aide versée au titre de l'allocation de logement familiale et de l'allocation de logement sociale ont progressé respectivement de +1,2 % et de +4,5 % (cf. tableau 11). En 2020, le montant total des aides au logement (avec la prime de déménagement) atteint 413,9 millions d'euros (soit une hausse annuelle de +2,2 %). Le montant moyen mensuel de l'aide au logement par allocataire s'élève à environ 289 euros.

Pour en savoir plus

- Zellou, M., « Le parc locatif social au 1^{er} janvier 2020 », Commissariat général au développement durable, **Datalab essentiel**, n° 231 - Novembre 2020
- Cally J.R., « Les prestations versées par la Caisse d'Allocations familiales de La Réunion en 2020 », **Analyses & Etudes de la Caf de La Réunion**, n°19, avril 2021
- Coudrin, C & Liaut, V., « Logement locatif social à La Réunion au 01/01/2019 : une progression qui ralentit et un marché qui reste tendu », **Chiffres et Statistiques**, avril 2021